

Lundi après-midi, 23 janvier 2017

Direction des finances

6 2016.RRGR.557 Motion 102-2016 PS-JS-PSA (Marti, Berne) Panama Papers: appliquer le droit fiscal et pénal suisse

N° de l'intervention:	102-2016
Type d'intervention:	Motion
Déposée le:	30.05.2016
Déposée par:	PS-JS-PSA (Marti, Berne) (porte-parole)
Cosignataires:	19
Urgence accordée: Non	02.06.2016
N° d'ACE: 1282/2016	du 16 novembre 2016
Direction:	Direction des finances

Panama Papers: appliquer le droit fiscal et pénal suisse

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Veiller à ce que les autorités cantonales, l'Intendance des impôts et les autorités judiciaires en particulier, aient accès aux *Panama Papers*¹, si nécessaire avec le soutien de la Confédération et la collaboration d'autres cantons ou Etats.
2. Vérifier, sur la base des données, s'il existe des indices de soustraction d'impôt et/ou de fraude fiscale commises par des personnes physiques ou des personnes morales domiciliées dans le canton de Berne.

Développement :

La publication partielle des *Panama Papers* a mis au jour un vaste système de sociétés-écran destinées à garantir l'anonymat de leurs véritables actionnaires et à leur permettre de dissimuler leurs actifs.

Ces montages ne sont en soi pas illégaux. Il n'en reste pas moins qu'ils peuvent servir à échapper au fisc ou, pire, à blanchir de l'argent sale. Les articles parus dans la presse montrent en outre clairement que nombre de ces sociétés-écran domiciliées dans des paradis fiscaux comme le Panama sont gérées depuis la Suisse. Si tel est le cas, ces sociétés doivent être imposées en Suisse, selon le régime fiscal suisse. Il est dès lors crucial que le Ministère public et/ou les autorités fiscales des cantons puissent accéder à l'ensemble des *Panama Papers* et pas seulement aux données publiées dans la presse.

Les journalistes et les groupes de presse qui détiennent les *Panama Papers* ne livrent aucune information ni aucun dossier sans être sûrs qu'ils étaient des faits passibles de sanctions pénales. Or, pour en juger, les journalistes devraient être en possession du dossier fiscal de la personne ou de l'entreprise en question. Inversement, les autorités fiscales n'ont pas accès aux *Panama Papers* et ne peuvent donc vérifier l'honnêteté des personnes mentionnées. Il faut rompre ce cercle vicieux sans porter atteinte à la protection des sources des journalistes.

La solution pourrait consister à donner un accès facilité aux données fiscales des clients de Mossack Fonseca ou à l'identité des propriétaires des sociétés offshore mentionnées dans les documents de Panama. Les pouvoirs publics doivent montrer la voie et indiquer comment organiser le balayage des *Panama Papers* pour y détecter les faits pénalement répréhensibles. En définitive, il est dans l'intérêt des personnes qui n'ont rien à se reprocher et qui pourraient malgré tout être clouées au pilori, comme de la place financière suisse, que la transparence soit faite rapidement. Le procureur général de New York a ouvert une procédure et pris contact avec le Consortium

¹ Voir par exemple <https://panamapapers.icij.org/>

international de journalistes d'investigation (ICIJ). Au Parlement européen, la désignation d'une commission d'enquête a été réclamée.

Motivation de l'urgence : Il est d'intérêt public que les enquêtes pénales s'ouvrent rapidement.

Réponse du Conseil-exécutif

La motion fait référence aux documents confidentiels du cabinet de droit offshore panaméen Mossack Fonseca, qui ont été rendus publics en avril 2016 à la suite d'une fuite de données. Ces informations avaient originellement été communiquées clandestinement à la *Süddeutsche Zeitung*. Le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a coordonné leur analyse avant de mettre en ligne, en mai 2016, une vaste base de données contenant les nom et adresse de milliers de sociétés-écran et trusts, ainsi que de leurs intermédiaires et sociétaires. Les documents originaux n'ont pas été publiés².

Une société offshore peut tout aussi bien être créée pour servir des stratégies légales d'optimisation fiscale, qu'à des fins de fraude fiscale, de blanchiment d'argent ou d'autres agissements passibles de sanctions pénales. En conséquence, diverses instances sont intervenues à la suite de cette affaire : l'Office fédéral de la police a perquisitionné le siège de l'Union des associations européennes de football (UEFA), à Nyon. Le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure pénale contre inconnu pour « soupçon de gestion déloyale et, subsidiairement, d'abus de confiance ». Le Ministère public genevois a annoncé, sans entrer dans les détails, qu'il allait ouvrir une procédure dans l'affaire des « Panama papers ». Il n'y a aucune trace de démarches similaires dans d'autres cantons.

L'Administration fédérale des contributions est parvenue à identifier 450 personnes au total ayant à la fois un lien avec des structures offshore et la Suisse. Parmi elles, seules trois ont un lien avec le canton de Berne, ce qu'ont corroboré les analyses sommaires réalisées par l'Intendance cantonale des impôts. Celle-ci va examiner la situation fiscale de ces personnes et, le cas échéant, engager une procédure de rappel d'impôt et une procédure pénale en matière fiscale contre elles.

L'Intendance des impôts ne prendra aucune autre mesure. Il n'y a en particulier aucun intérêt à chercher à avoir accès à l'immense quantité de documents originaux (non publiés). Il est très improbable que l'Intendance bernoise des impôts puisse y trouver d'autres informations utiles. Le Ministère public s'abstient également d'engager d'autres mesures. L'ouverture d'une procédure par le Ministère public pour clarifier les faits en obtenant l'accès au « Panama papers » suppose un soupçon suffisant. Or il n'y a, pour l'instant, aucun indice d'actes passibles de sanctions pénales commis dans le canton de Berne.

En conséquence, le Conseil-exécutif propose le rejet de cette motion.

Le Conseil-exécutif propose:

Rejet

Le président. Nun kommen wir zu den Geschäften der Finanzdirektion, und wir warten kurz, bis Frau Regierungspräsidentin Simon eintrifft. Wir haben während dieser Session die Herausforderung ziemlich vieler Wechsel nach den Traktanden. Wir werden sehen, wie dies funktioniert. – Ich begrüsse nun Frau Regierungspräsidentin Beatrice Simon und wünsche ihr gute Geschäfte. Wir kommen zu Traktandum 6. Die Motion wurde zurückgezogen, aber es wird eine Erklärung abgegeben. Frau Grossrätin Marti hat das Wort.

Ursula Marti, Berne (PS). Es wäre wichtig gewesen, rasch zu intervenieren und dafür zu sorgen, dass die Arbeit von Hunderten von Journalistinnen und Journalisten im April und Mai letzten Jahres nicht vergebens gewesen wäre. Sie haben Originaldokumente der Panama-Papers in wochenlanger, intensiver Kleinarbeit gesichtet und ein riesiges System von Briefkastenfirmen und Trusts aufgedeckt. Sie haben eine lange Liste der beteiligten Unternehmen, Organisationen und Personen erstellt. Mehr haben sie in ihrer Funktion nicht tun können. Jetzt wären eigentlich Politik und Behörden gefragt. Man hätte einen Zugang, eine Möglichkeit schaffen müssen, um die die Schweiz betreffenden Dossiers zu sichten und rechtlich zu überprüfen, anstatt nur die Namensliste durchzugehen, wie es getan wurde. Dies reicht nicht aus, aber es wäre möglich gewesen – Dänemark hat dies vorgemacht. Dänemark hat alle das Land betreffenden Dossiers aufgekauft. Es ist schwach, dass die Schweiz dies nicht tut und die Augen vor der Offshore-Problematik

² <https://offshoreleaks.icij.org/>

verschliesst. Ich wünschte mir eine offenere, offensivere, mutigere und selbstbewusstere Schweiz, ebenso einen solchen Kanton Bern, welcher sich stark macht für Transparenz und einen Rechtsstaat, der keine Angst hat, etwas zu überprüfen. Ein Kanton, der wissen will, was gelaufen ist, einen sauberen Finanzplatz will und handeln will. Eine Überprüfung wäre auch gut für jene Firmen, welche nachweislich sauber sind. Ich habe mich – gelinde gesagt – gewundert, dass ein solcher Vorstoss nicht dringlich erklärt worden ist. Jetzt ist der Zug abgefahren; man hätte früher intervenieren sollen, nämlich dann, als die verschiedenen Behörden ihr Vorgehen aufgleisten. Ein verspäteter Alleingang des Kantons Bern macht keinen Sinn. Deshalb ziehe ich diesen Vorstoss ziemlich frustriert zurück.